

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 47
Excusés : 14
Absents : 19

Nombre de membres en exercice : 30

REUNION DU 4 JUILLET 2022

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX, le LUNDI QUATRE JUILLET à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-ET-DEUX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT

PRESENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CANNAROZZO Frank, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHERIGUENE Abdelouaheb, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, Mme FAOUZI Hanane, M. GESELL Quentin, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAPORTE Pierre, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme PERRON Christine, M. RAMADIER Alain, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. TURBIAN Julien, Mme VALLETON Martine, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSEUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

M. ASENSI François, Mme BENAMMOUR Mériem, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme COLLET Marie-Claude, M. GEFFROY Philippe, M. GUYON Olivier, Mme HERSEMEULE Carmen, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, Mme MEYER Karine, Mme MOREAU Chantal, M. MORIN Sébastien, Mme PINHEIRO Amélie, M. SIBY Oussouf,

AYANT
DONNE
POUVOIR A

Mme DE CARVALHO Virginie, M. CHANTRELLE Laurent, Mme LAGNEAU Muriel, M. GESELL Quentin, M. RAMADIER Alain, Mme JAOUANI Amel, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. CAHENZLI Denis, M. ATTIORI Olivier, M. HAN Bo, M. CANNAROZZO Frank, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. RAMADIER Alain, Mme YOUSSEUF Mélissa,

ABSENTS

M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CARRE Julien, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHAVAROC Grégory, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. DESRUMAUX Denis, M. FERREIRA Lino, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. LASTAPIS Michel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, M. MARAN Max, M. MOULINNEUF Serge, M. PRUNIER Gérald, M. RANQUET Jean-Philippe, M. SAULIERE Gilles, M. VAZ Micaël.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Laurent CHANTRELLE

DELIBERATION N°102 – RENOUELEMENT URBAIN - DRANCY – APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DU QUARTIER GASTON ROULAUD ET ARRETE DE CREATION MODIFICATIF DE LADITE ZAC

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5219-5 IV, L. 5219-1 II ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.421-1,

Vu la délibération en date du 9 décembre par laquelle le conseil de territoire a autorisé l'OPH de Drancy à mener l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud et à diligenter l'ensemble des actions nécessaires à sa poursuite,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2019 par laquelle le conseil d'administration de l'OPH de Drancy a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une Zone d'Aménagement concertée (Z.A.C.) pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du Quartier Gaston ROULAUD à Drancy ainsi que les modalités de la concertation préalable,

Vu le bilan de la concertation, approuvé par l'OPH,

Vu le bilan de Participation du public par voie électronique, approuvé par l'OPH,

Vu l'étude d'impact environnementale du projet et ses annexes,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) reçu le 16 avril 2021,

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, et ses annexes, rédigé par l'OPH de Drancy,

Vu la délibération en date du 15 octobre 2021 par laquelle le conseil d'administration a approuvé le dossier de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) pour mener à bien la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud à Drancy,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20220704-102-04-07-2022-DE
Date de télétransmission : 12/07/2022
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 par laquelle le conseil de territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol a approuvé ledit dossier de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et arrêté la création de la ZAC Gaston Roulaud,

Vu le dossier de création modificatif de la ZAC Gaston Roulaud, en annexe,

Considérant la mutation de deux parcelles (BG 0072 et BG 0073) sous initiative privée, en cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre du projet urbain,

Considérant qu'il convient de reconsidérer le périmètre de la ZAC et d'exclure les parcelles BG 0072 et BG 0073 afin de ne pas imputer au bilan de la ZAC, une opération d'initiative privée,

Considérant que cette modification mineure ne remet pas en cause les objectifs poursuivis par la ZAC et son étude d'impact environnemental,

Considérant qu'en vertu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, l'EPT Paris Terres d'Envol est compétent pour la définition, la création et la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud de Drancy.

Après en avoir délibéré :

- **Approuve** le dossier de création modificatif de la ZAC Gaston Roulaud.
- **Arrête** la création modificative de la ZAC Gaston Roulaud à Drancy.
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois, au siège de l'OPH situé 27 rue Roger Petieu à Drancy, ainsi qu'à la mairie de Drancy, située Place de l'Hôtel de Ville.

Adopté à la majorité

(58 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT
2 abstentions : M. LAPORTE, M. MIGNOT)


Le Président
Bruno BESCHIZZA